

## Frederick E. Ssempebwa, Ouganda

### Intervenant, Table Ronde : Afrique sub-saharienne



Consultant, avocat, commissaire à l'assermentation et notaire publique au sein du cabinet Ssempebwa & Co., Avocats, à Kampala en Ouganda. Il est membre des associations professionnelles suivantes : The East African Law Society – (Président 2002 – 2004), Uganda Law Society – (Président 1990 – 1992), et l'association International des barreaux. Professeur Ssempebwa a pratiqué le droit devant et en dehors des tribunaux depuis plus de trente ans et il est consultant dans plusieurs domaines du droit en Ouganda.

L'expertise du professeur Ssempebwa est reconnue au niveau international ; et il est qualifié d' « avocat de premier ordre » dans le Chamber and Partners Global Guide, un guide des meilleurs avocats du monde de 2001 à 2005. Professeur Ssempebwa était le président de la Commission de révision constitutionnelle chargé d'examiner la Constitution de la République ougandaise de 1995 et il était membre de la Commission constitutionnelle d'origine qui a aidé à rédiger la constitution de 1995. Il vient juste de terminer une mission en tant que membre du Comité d'experts qui a préparé un projet de constitution au Kenya. Professeur Ssempebwa a été le président de l'Uganda Law Society, et Président de l'East African Law Society. Il était ministre et membre du Cabinet de 1979 à 1980 et aussi membre du Conseil Consultatif qui servait de parlement à l'époque. Professeur Ssempebwa est actuellement associé principal du cabinet d'avocats de Katende, Ssempebwa and Company. Il est aussi membre du Commission du service judiciaire de l'Ouganda, un organe constitutionnel qui nomme, réglemente et forme les magistrats et recommande les nominations à la magistrature supérieure. Il a été conseiller principal dans l'affaire clé de Susan Kigula et Autres v. Procureur général de l'Ouganda dans laquelle les condamnations à mort obligatoires ont été déclarées inconstitutionnelles. Son cabinet continue de représenter les 400 plaignants. Il a participé à des conférences et des ateliers sur la peine de mort en Ouganda, Kenya et Londres. Professeur Ssempebwa a mené des recherches approfondies et a beaucoup publié dans des revues et des magazines.

Il est titulaire d'une licence de droit et d'une bourse John F. Kennedy de l'Université d'Afrique de l'est à Da-es-Salaam et d'un Master en droit de l'Université de Queen, Belfast. Il été Président de la East African Law Society (2002 – 2004); membre du Comité d'Experts pour la révision de la constitution au Kenya (2009—2010) ; Président de la Commission de révision de la constitution en Ouganda (2001 – 2003) ; Commissaire de la Commission constitutionnelle en Ouganda (1989 – 1994) ; Président du Uganda Law Society (1990 – 1992) ; Ministre d'Etat, Bureau du

président, 1979 – 1980 ; Professeur agrégé à l'Université Makerere, Kampala (1979-1984) ; Maitre de conférences à l'Université de Zambie (1977-1970) ; Professeur à l'Université d'Afrique de l'est, Dar-es-Salaam, 1970 – 1971; Maitre de conférences à l'Université de Zambie (1977 – 1979).